

N° 5972²
CHAMBRE DES DEPUTES
Session ordinaire 2008-2009

PROJET DE LOI

**portant organisation de l'Institut national de la statistique
et des études économiques**

* * *

AVIS DE LA CHAMBRE DES METIERS
(11.3.2009)

Par sa lettre du 20 novembre 2008, Monsieur le Ministre de l'Economie et du Commerce Extérieur a bien voulu demander l'avis de la Chambre des Métiers au sujet du projet de loi repris sous rubrique.

Le présent projet a pour objectif de réformer le STATEC et, au-delà, de mieux structurer le système statistique national.

La Chambre des Métiers voudrait constater d'emblée qu'elle entretient avec le STATEC, depuis de nombreuses années, d'excellentes relations de travail, qui ont donné lieu à une collaboration fructueuse.

Outre quelques sujets qui lui tiennent particulièrement à cœur, la Chambre des Métiers se permet de commenter succinctement les principes fondamentaux consacrés par le projet sous avis:

- promotion de l'accès non discriminatoire à l'information statistique publique en exploitant les outils et moyens qu'offre la société de l'information

La Chambre des Métiers ne peut que souscrire aux efforts de diffusion de données statistiques déployés par le STATEC, ce d'autant plus que l'accès à ces informations est gratuit. Elle est d'avis que la disponibilité en temps utile de données pertinentes et fiables est une condition nécessaire, bien que non suffisante, au développement de la société de la connaissance.

- promotion de la qualité des statistiques publiques

La Chambre des Métiers est convaincue que la qualité des statistiques joue un rôle crucial, alors que de plus en plus de décisions politiques se fondent sur des données, analyses et études statistiques. Par conséquent, des informations de qualité douteuse pourraient conduire aux mauvais choix politiques.

- priorité à la „simplification administrative“

La Chambre des Métiers se permettra de revenir sur ce thème crucial dans la suite du présent avis.

- mise en place d'une coordination du système statistique national

La Chambre des Métiers reconnaît la nécessité de mieux coordonner le système statistique national, ne serait-ce que sur la toile de fond d'une multiplication d'acteurs produisant des statistiques. Parmi ces derniers, on citera l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS), le CEPS/Instead, l'Administration de l'emploi (ADEM), le Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, le Ministère de l'Environnement, l'Observatoire de l'habitat, et même la Chambre des Métiers pour l'artisanat, un secteur économique qui n'est pas repris en tant que tel dans les statistiques officielles.

Une meilleure coordination pourra éviter des doubles emplois, et partant des gaspillages de ressources financières et humaines, et réduire la charge administrative pesant sur les entreprises.

Dans ce contexte, la création de la Commission de coordination des statistiques publiques trouve l'assentiment de la Chambre des Métiers.

D'après elle, il va de soi que le STATEC, en tant que plus important producteur de statistiques publiques du Luxembourg et autorité responsable de la coordination et de la production de statistiques communautaires, exerce la fonction de tête de réseau du système statistique national.

Le projet entend également valoriser le Conseil supérieur de la statistique. Celui-ci représente les utilisateurs des statistiques et les fournisseurs de données qui pourront s'exprimer et faire valoir leurs besoins dans leurs avis sur le programme statistique du STATEC et sur l'évolution du système statistique national. La Chambre des Métiers approuve le fait que le Conseil supérieur de la statistique ne pourra pas seulement aviser l'orientation des travaux du STATEC, mais l'orientation des travaux de l'ensemble du système statistique public du Grand-Duché de Luxembourg. Les discussions qui auront lieu au sein du „Conseil supérieur“ permettront aux producteurs des statistiques publiques de comprendre et d'anticiper les besoins des utilisateurs. Il pourra fixer, le cas échéant, les priorités des utilisateurs de statistiques publiques. En même temps, les fournisseurs de données pourront faire valoir leur point de vue, notamment en ce qui concerne la charge de réponse, au sein du Conseil supérieur.

Après avoir passé en revue les grands axes de réforme du présent projet, la Chambre des Métiers voudrait analyser quelques thèmes qui lui paraissent particulièrement importants.

1. La statistique publique devra tenir compte des spécificités du pays

Les statistiques d'entreprises se fondent, afin d'assurer la comparabilité des données au niveau communautaire, sur une nomenclature harmonisée, appelée NACE, „Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne“. Malheureusement, ces efforts d'harmonisation conduisent à passer sous silence une réalité économique luxembourgeoise, vieille de plusieurs siècles, à savoir l'artisanat. Au sein de la nomenclature NACE, les activités artisanales se trouvent éparsillées sous les rubriques „commerce“ et „industrie“.

Or, en appliquant une analyse économique plus fine, il devient clair que l'activité artisanale, consistant dans la transformation de produits, ne relève pas du commerce (achat et vente de produits sans transformation). Par ailleurs, la fabrication en petites séries ou, le plus souvent, la réalisation de produits „sur mesure“ la distinguent de l'activité industrielle.

Pour reconstituer, d'un point de vue statistique des entreprises, ce secteur traditionnel qu'est l'artisanat, la Chambre des Métiers propose de recouper ses propres données, issues du rôle artisanal, avec celles du STATEC. Une telle approche, qui n'imposerait pas de charge supplémentaire aux entreprises, permettrait certainement d'enrichir le domaine des statistiques économiques au Luxembourg et d'avoir une meilleure connaissance d'un secteur important de l'économie, représentant 20% de l'emploi total et 16% du nombre d'entreprises, et formant 45% de l'ensemble des apprentis.

2. La réduction des charges administratives devra également guider la statistique publique

Pour la Chambre des Métiers il s'agit de trouver le juste équilibre entre la production de statistiques, d'études et d'analyses pertinentes et la charge administrative que génère inévitablement la collecte de données. Elle voudrait féliciter le STATEC pour avoir entrepris depuis des années des mesures concrètes visant à réduire les charges administratives, à tel point que celles résultant des statistiques ne constituent que 4% des charges totales.

Depuis une dizaine d'années la Chambre des Métiers s'engage dans la lutte contre les charges administratives excessives qui pèsent plus que proportionnellement sur les PME, en ce sens que celles-ci ne bénéficient pas de rendements d'échelle. C'est dans ce contexte qu'elle a publié deux études ayant pour objectif de mesurer, en termes financiers, les charges incombant aux entreprises artisanales.

Le STATEC renforçant, au niveau de sa structure interne, le volet de la recherche, la Chambre des Métiers est d'avis qu'il serait bien outillé pour développer des instruments permettant de mesurer l'ampleur des charges administratives, par exemple en appliquant la méthode du „standard cost“.

Dans le cadre de la politique de réduction des charges administratives, la Chambre des Métiers salue expressément les principes retenus au niveau du présent projet de loi, suivant lesquels:

- „Le STATEC privilégie l'exploitation des fichiers administratifs pour autant qu'ils contiennent ou permettent d'élaborer des informations statistiques fiables et pertinentes.“
- „La charge de réponse est répartie aussi largement que possible entre les populations sondées au moyen de techniques d'échantillonnage appropriées.“

- „Afin de limiter le nombre d'enquêtes, le transfert et l'échange de données entre les composantes du système statistique national sont autorisés, dans le respect des dispositions de la loi modifiée du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel (...).“

Un autre moyen servant à réduire les charges administratives est d'après la Chambre des Métiers l'implémentation d'une Centrale des Bilans (CBL), d'ailleurs explicitement prévue par le présent projet. Cet organe permettra d'éliminer les demandes d'informations redondantes des différentes administrations auprès des entreprises. Ainsi, le STATEC estime que la CBL permettra de réduire de 80% le questionnaire standard (de l'enquête structurelle) envoyé chaque année par le STATEC aux entreprises. A cet égard, la Chambre des Métiers regrette que les blocages d'un nombre très limité d'acteurs économiques en ce qui concerne la mise en oeuvre d'un plan comptable harmonisé retardent excessivement la réalisation de la Centrale des Bilans. Selon elle, une décision politique, à intervenir dans les plus brefs délais, devrait trancher la question une fois pour toutes.

En outre, la CBL contribuera à l'allègement des tâches de l'Administration de l'enregistrement et des domaines, de l'Administration des contributions directes et du STATEC, par la mise à disposition des données collectées. Qui plus est, ces informations seront plus fiables que dans l'état actuel des choses, car soumises à une série de contrôles arithmétiques et logiques, et elles seront informatiquement exploitable, alors que l'encodage manuel des données sera supprimé.

3. Améliorer les statistiques fiscales en vue d'un meilleur pilotage des finances publiques

La Chambre des Métiers rappelle que le Luxembourg, en tant qu'économie de taille réduite mais se caractérisant par un degré d'ouverture vers l'extérieur très élevé, se distingue de la plupart des pays européens par une volatilité plus importante de son taux de croissance.

Dans un tel contexte, il semble évident, pour la Chambre des Métiers, qu'une amélioration des statistiques fiscales et le développement d'instruments permettant de réaliser des prévisions de recettes fiscales plus robustes doit revêtir une importance de premier ordre, a fortiori sur le fond d'une crise économique et financière. Or, il est tout aussi clair que pareille démarche présuppose une coopération renforcée entre les administrations fiscales, à savoir l'Administration de l'enregistrement et des domaines, l'Administration des contributions directes et l'Administration des douanes et accises et le STATEC.

Le fait de disposer de prévisions plus fiables en ce qui concerne l'évolution des recettes publiques faciliterait, sans aucun doute, la définition de la politique budgétaire.

4. Les ressources mises à disposition du STATEC

La Chambre des Métiers est d'avis que, pour remplir ses missions et garantir le niveau de qualité souhaité, et notamment afin de satisfaire aux obligations statistiques adressées par les organisations internationales, le STATEC devra disposer de ressources humaines et financières suffisantes. Il y va du prestige du pays.

De surcroît, la Chambre des Métiers voudrait rappeler l'importance de la disponibilité de données fiables concernant l'évolution économique, sociale et financière du Luxembourg en vue de prendre les mesures politiques qui s'imposent, et en définitive d'opérer les bons choix politiques.

Ceci n'empêche que le STATEC, comme toute autre entité publique, devra en permanence remettre en cause son fonctionnement afin d'optimiser le rapport coût-bénéfice et d'accroître son efficience.

La Chambre des Métiers est en mesure d'approuver le présent projet, sous réserve qu'il soit tenu compte de ses observations.

Luxembourg, le 11 mars 2009

Pour la Chambre des Métiers,

*Le Directeur,
Paul ENSCH*

*Le Président,
Roland KUHN*

